



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 48/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 JUIN 2014

Affiché le :

L'An deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	Mme SUZE
M. SALAÛN	à	M. LACLAU
M. ANGO	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETAIRE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Elections Sénatoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 à L.2121-18, L2121-26 et L2122-17,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.284, L.288, L.289 et R.131 à R.148,

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014 et notamment son article 4 portant convocation des conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Vu la circulaire n° NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au Code Electoral interviendra le dimanche 28 septembre 2014 dans le département de la Haute-Garonne notamment.

A ce titre, les conseils municipaux de l'ensemble des départements concernés sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants

(décret précité) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

1. Mise en place du bureau électoral

Madame le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mme SUZE
- Mme LE GUIRIEC
- M. CASTAING
- Mme AUDIGUIER

2. Mode de scrutin

Madame le Maire a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Madame le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'Assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L.287, L.445 et L.556 du Code Electoral).

Madame le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la Commune.

Madame le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L.289 du Code Electoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste a été joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Election des délégués et des suppléants

4.1 Résultats de l'élection

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote.....0
 b) Nombre de votants.....29
 c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0
 d) Nombre de suffrage exprimés (b - c).....29

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
AGIR POUR AUSSONNE GAUCHE	22	12	4
AUSSONNE UNIE, UNE NOUVELLE AMBIITION	7	3	1

4.2 Proclamation des élus

Madame le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Ont été proclamés Délégués :

- MAUREL Lysiane.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- SANCHEZ Francis.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- GONZALEZ MoniqueListe Agir pour Aussonne avec la Gauche
- CANEZIN Elain.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- LIAN Maryline.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- BEUILLE Michel.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- AUDIGUIER Danielle.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- ZAMBONI Jean-Jacques.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- SCHINTONE Chantal.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- CASTAING Pierre.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- LLOUBERES Sylvie.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- BENHADJ Belal.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- SALAÜN Frédéric.....Liste Aussonne Unie, une Nouvelle Ambition
- SUZE Sabrina.....Liste Aussonne Unie, une Nouvelle Ambition
- FERTE Julien.....Liste Aussonne Unie, une Nouvelle Ambition

Ont été proclamés Délégués Suppléants :

- MALBEC Marie-José.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- MARQUIER Lionel.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- LASSALLE Nicole.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- GUITER Frédéric.....Liste Agir pour Aussonne avec la Gauche
- GIOIA-MASSOT Sylvie.....Liste Aussonne Unie, une Nouvelle Ambition

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 20 juin 2014

Le Maire,


Lysiane MAUREL



Ont signé les membres présents :

